

31 mai 2021

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 2 339 847,95 francs, dont 2 329 908,82 francs destinés aux acquisitions d'œuvres et actions de valorisation des collections d'horlogerie, de bijouterie, d'émaillerie et de miniatures et 9939,13 francs destinés à la collection d'archéologie, entièrement financé par les indemnités d'assurance perçues suite à un vol en 2002 au Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, soit un crédit net de 0 franc, destinés à la reconstitution et à la valorisation des collections du Musée d'art et d'histoire.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Elena Ursache.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 19 janvier 2021. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021, sous la présidence de M<sup>me</sup> Danièle Magnin. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Laura Kiraly que nous remercions de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 339 847,95 francs, financé intégralement par les indemnités d'assurance du Musée d'art et d'histoire, pour l'acquisition et la valorisation des collections d'horlogerie et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire pour les années 2020 à 2026, soit un crédit net de 0 franc.

## **Séance du 1<sup>er</sup> février 2021**

*Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCTN, et de M. Marc-Olivier Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH)*

M. Kanaan commence par expliquer que la proposition PR-1436 est une opération de 0 franc exigée par le changement du système du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Il s'agit du reste du fonds d'assurance obtenu suite au cambriolage du Musée d'horlogerie en 2002. Ce fonds est destiné à reconstituer la collection aussi fidèlement que possible de l'ancienne collection. A l'époque, il suffisait de prélever dans le fonds et de le faire valider au Conseil administratif. Aujourd'hui, le MCH2 oblige la Ville à créer un fonds explicite dans les comptes de la Ville. Il s'agit d'une opération blanche mais qui est nécessaire pour des raisons formelles.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme qu'il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire mais de créer une base légale pour affecter les fonds de l'assurance issus du cambriolage afin de reconstituer la collection de l'horlogerie.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que M. Wahler les rejoindra plus tard pour répondre aux questions de fond, c'est-à-dire sur la collection elle-même et sur la valorisation que le MAH souhaite en faire.

### *Questions des commissaires*

La présidente questionne les chances de retrouver les merveilleuses pièces dérobées. Elle s'interroge sur le rachat de pièces retrouvées trente ans après leur vol. Elle questionne le remboursement à l'assurance du montant des pièces retrouvées et le montant global du fonds d'assurance.

M. Kanaan répond que certaines pièces volées sont réapparues. Il souligne que les assureurs sont en contact avec les salles de ventes. En l'occurrence, dès qu'une pièce majeure est en vente, la provenance est vérifiée car les pièces volées sont répertoriées. D'après les spécialistes, les pièces réapparaissent environ trente ans après leur vol.

M<sup>me</sup> Bachmann spécule que la Ville ne doit pas les racheter mais entre en discussion avec l'assurance sur la valeur de la pièce qui sera déduite. M<sup>me</sup> Bachmann questionnera M. Wahler quand il sera présent. Elle consultera également M<sup>me</sup> Estelle Fallet, conservatrice en chef du MAH, et répondra à la commission des arts et de la culture par écrit.

M. Kanaan répond que le montant du fonds d'assurance est de 12 millions de francs.

Un commissaire questionne le nombre de pièces retrouvées et M. Kanaan répond que très peu de pièces l'ont été. M<sup>me</sup> Fallet pourra répondre très précisément sur le nombre de pièces retrouvées.

Un commissaire questionne le remboursement de la valeur des pièces retrouvées à l'assurance et M. Kanaan répond que cette information sera vérifiée et que la commission des arts et de la culture recevra une réponse par écrit.

Si la totalité des pièces est retrouvée à terme, un commissaire questionne la pertinence de puiser dans le fonds alors qu'il faudrait peut-être le rembourser.

La présidente souligne qu'une prescription dans le contrat d'assurance empêcherait cette issue. Il semble d'ailleurs que la Ville de Genève ne possède pas beaucoup d'assurance sur son patrimoine.

M. Kanaan répond que tout le patrimoine culturel est assuré par des tiers.

Selon les spécialistes, M. Kanaan rappelle que les chances de retrouver des pièces volées à court terme sont très faibles. En théorie, les pièces réapparaissent trente ans après leur vol mais ce délai n'est pas une garantie. De plus, juridiquement, l'assurance n'oblige à rien. Le fonds peut être affecté à d'autres rachats. Cependant, la Ville a trouvé cohérent d'affecter prioritairement ce fonds à reconstituer la collection.

Un commissaire insiste sur le fait que l'assurance pourra demander un remboursement.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que cela serait extrêmement rare. Elle n'a en tout cas pas connaissance de tels remboursements par la Ville. M<sup>me</sup> Bachmann se renseignera sur le mécanisme de discussion qui s'engagera si une pièce est retrouvée. Une réponse écrite sera soumise à la commission des arts et de la culture sur la question technique soulevée.

La présidente questionne la part de ce montant utilisée pour reconstituer la collection et M<sup>me</sup> Bachmann répond que l'entier du montant a été utilisé pour reconstituer la collection, à l'exception du reliquat qui est soumis aujourd'hui.

Un commissaire questionne l'obligation d'affectation de ce fonds et M. Kanaan répond que ce fonds a été affecté à la collection car cela semblait cohérent. Cependant, cela n'était pas une obligation. La proposition consiste à confirmer les choix qui ont été faits.

Pour compléter, M<sup>me</sup> Bachmann répond que, juridiquement, ce fonds pourrait ne pas être affecté à la collection. En l'occurrence, il a été dédié à l'acquisition et à la valorisation de la collection d'horlogerie.

Un commissaire questionne l'utilisation du fonds (les pièces qui ont déjà été achetées et celles qui sont ciblées par de prochains achats).

M. Wahler commence par rappeler qu'il n'a pas suivi personnellement l'histoire étant donné qu'il est présent depuis un peu plus d'une année. La première année (en 2003), un montant de 5 millions, soit la moitié du budget, a été dépensé pour des achats. En 2004 et en 2005 se sont échelonnés des achats qui ont varié entre 400 000 et 50 000 francs. La logique de reconstitution est, au mieux, l'identique, au pire, la similitude. Une autre logique est de repérer les points forts pour les renforcer.

M. Wahler mentionne un intérêt chinois et russe croissant sur le marché horloger qui fait exploser les cotes et qui met les acheteurs, comme la Ville, dans une situation difficile. En effet, une pièce analogue à un objet volé est vendue le double voire le triple de son prix initial, ce qui empêche la reconstitution de la collection. Ainsi, il s'agira d'être sélectif et non exhaustif.

Un commissaire questionne M. Wahler sur les pièces qui pourraient être rachetées avec le montant de 2,3 millions de francs.

M. Wahler répond que le marché est attentivement étudié. M<sup>me</sup> Fallet pourrait lui répondre de manière plus précise. En l'occurrence, le comité scientifique se réunit chaque semaine pour discuter de ces logiques. Il n'y a pas de cibles d'achat dans les maisons de ventes dans les prochains mois. Le comité suit cela de très près.

M. Wahler ajoute que la valorisation de ces pièces et de la collection de l'horlogerie, de la bijouterie et de l'orfèvrerie sera renforcée cette année. L'exposition temporaire qui a été ouverte la semaine dernière inclut des pièces de la collection. De plus, la section permanente des arts graphiques va inclure des objets d'horlogerie. Enfin, l'exposition phare de l'année prochaine au second semestre sera consacrée à l'horlogerie. Il souligne que l'horlogerie a pour lui une grande importance. L'horlogerie est une priorité et une identité qui est absolument fondamentale à renforcer et à souligner dans sa valorisation et sa conservation.

Une commissaire questionne les stratégies de sécurité à développer pour les prochaines expositions afin d'anticiper de futures agressions. Elle mentionne des expositions, telles que celles de Patek, qui sont très bien protégées. Elle questionne l'idée de communiquer via un site internet les pièces afin qu'elles soient connues et reconnaissables de tous en guise de protection du patrimoine.

M. Wahler répond que la collection fait partie d'un réseau international et est cataloguée. Les informations sur les pièces de la Ville sont tout autant partagées que celles de Patek. Il ajoute qu'à l'occasion du Grand Prix d'horlogerie, les pièces sont mises dans un coffre-fort et réinstallées le lendemain pour avoir une sécurité maximale.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que la Ville a beaucoup travaillé sur ces questions de sécurité. La Ville de Genève a été l'une des premières Villes en Europe à

mandater Interpol pour un audit de sûreté et de sécurité de ses musées en 2016. Ce fut la première fois qu'une Ville demandait un travail aussi complet sur toutes ses institutions. Cette démarche a beaucoup aidé la Ville dans ses négociations avec ses assurances, notamment une assurance unique pour ses collections d'art. A la suite de ce diagnostic, des mesures ont été prises. Pour des raisons de sécurité, des détails ne peuvent pas être donnés. Elle ajoute que le Carré-Vert a été conçu comme un bâtiment hautement sécurisé.

### *Discussion et vote*

Une commissaire du Parti libéral-radical au nom de son groupe est en faveur de la proposition PR-1436, estimant qu'il est judicieux de reconstituer une collection digne de Genève.

Un commissaire du groupe des Verts est en faveur de la proposition PR-1436. Le groupe des Verts sera très attentif et heureux de la reconstitution de cette collection.

La présidente au nom du Mouvement citoyens genevois a été très triste d'apprendre le vol de centaines d'heures de travail d'horlogers. De plus, de nombreuses pièces volées étaient des donations. Ce serait un manque de respect à l'égard des donateurs de ne pas utiliser l'argent du remboursement de l'assurance pour acheter une collection digne de ce nom. Par conséquent il est favorable à la proposition PR-1436.

Une commissaire du Parti socialiste au nom de son groupe est favorable à la proposition PR-1436, estimant qu'il est essentiel de reconstituer les collections qui ont disparu. De plus, cela fait partie du patrimoine des Genevois, d'une histoire qui s'inscrit dans le cœur des Genevois et dans l'intérêt culturel. Le Parti socialiste se réjouit que les collections soient reconstituées.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien au nom de son groupe est également favorable à la proposition PR-1436, estimant que Genève est une ville horlogère et qu'il est important de reconstituer les collections qui ont été dérobées.

A l'issue du vote, la proposition PR-1436 est acceptée à l'unanimité par la commission des arts et de la culture.

*Montant de l'indemnisation d'assurance et solde à ce jour*

	Fr.
Indemnités versées par Winterthur Axa en 2002	9 500 000
<i>./. 500 000 francs ont été retenus pour le remplacement de la porte d'entrée et le renforcement des fenêtres</i>	
Achats 2003	4 884 962,00
Achats 2004	452 904,90
Achats 2005	135 374,30
Achats 2006	61 762,20
Achats 2007	80 859,04
Achats 2008	424 755,64
Achats 2009	67 054,21
Achats 2010	46 370,00
Achats 2011	66 800,00
Achats 2012	30 700,00
Achats 2013	5 000,00
Achats 2014	97 200,00
Achats 2015	–
Achats 2016	380 028,89
Achats 2017	338 820,00
Achats 2018	–
Achats 2019	97 500,00
Achat 2020	–
<b>Solde au 30 octobre 2020</b>	<b>2 329 908,82</b>

*Annexe: détail des coûts*

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: acquisition et valorisation de collections**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Terrain		
Honoraires		
Gros-œuvre		
Second-œuvre		
Installations, équipements fixes		
Véhicules lourds		
Mobilier, infrastructures, fournitures et œuvres	2 339 847,95	100
Machines, matériel, véhicules		
Équipements informatiques ou bureautiques		
Frais financiers		
Autres		
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>2 339 847,95</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Musée d'art et d'histoire (MAH)

**CHARGES**

	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 - Subventions accordées	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement** **0**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Montant affecté*	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Total affecté</b>	<b>2 339 847,95</b>	<b>2 339 847,95</b>	<b>0</b>

\* La somme totale sera utilisée en fonction des opportunités d'acquisitions et de valorisation.